

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – août 2020

La cinquième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 30 juillet et le 18 août 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en juillet.

- *En juillet, l'activité poursuit sa reprise. 9 % des salariés sont dans une entreprise dont l'activité est arrêtée ou a diminué de plus de moitié, après 13 % en juin, 27 % en mai et 45 % en avril. Seuls 1 % des salariés travaillent encore dans une entreprise dont l'activité est totalement arrêtée. Cette amélioration est générale et particulièrement visible dans l'hébergement et la restauration (35 % à l'arrêt ou en baisse d'activité de plus de moitié en juillet après 57 % en juin) et dans les arts, spectacles et activités récréatives (38 % à l'arrêt ou en baisse d'activité de plus de 50 % en juillet après 58 % en juin) qui restent malgré tout très impactés par la crise.*
- *Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (77 % après 64 % en juin) devant les fermetures administratives (12 % après 20 % en juin), plutôt que le manque de personnel pouvant travailler (5 % après 10 % en juin) ou les difficultés d'approvisionnement (6 %, comme en juin).*
- *Les difficultés financières se réduisent encore un peu, de même que celles relatives à l'approvisionnement et celles liées à l'aval. Les difficultés liées au manque de débouchés diminuent aussi, de même que celles liées à une fermeture administrative. À l'inverse, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires repartent à la hausse.*
- *Les réductions d'effectifs restent contenues, comme c'est le cas depuis le mois d'avril. Elles passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues. Cependant, le recours au non-renouvellement de CDD reste important et les ruptures conventionnelles sont en nette augmentation. Près de la moitié des entreprises dont les effectifs ont diminué anticipent que ces derniers ne retrouveront pas leur niveau normal, même s'il subsiste encore beaucoup d'incertitude, 39 % des entreprises ne se prononçant pas sur les évolutions de leurs effectifs. Les entreprises qui n'ont pas encore vu leurs effectifs diminuer du fait de la crise n'anticipent pas pour la majeure partie d'entre elles une baisse des effectifs au cours des trois prochains mois. Cependant, les entreprises qui augmentent leurs effectifs sont moins nombreuses qu'en juin (6 % après 8 % en juin et 4 % en mai), en particulier dans celles de grande taille et dans le secteur du commerce.*

- *En juillet, troisième mois de déconfinement, le retour des salariés sur site se confirme : fin juillet, six salariés sur dix travaillaient sur site (stable par rapport à fin juin, après la moitié fin mai, un tiers fin avril et un quart fin mars). Le chômage partiel complet diminue sensiblement : 4 % des salariés étaient dans ce cas fin juillet (après 7 % fin juin). Le télétravail est moins fréquent qu'en juin et ne concerne plus qu'un salarié sur dix, alors que la part des salariés en congés augmente nettement en juillet et que celle des salariés en arrêt maladie se stabilise.*
- *Le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel poursuit la baisse amorcée en juin. Fin juillet, 38 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 58 % le mois précédent. Le profil des entreprises concernées a évolué depuis le mois de mars : jusqu'en mai, les petites entreprises avaient davantage recours au chômage partiel complet que les entreprises de grande taille. Depuis le mois de juin, le recours ne diffère plus en fonction de la taille de l'entreprise. Enfin, le recours à la formation est assez faible pour les salariés en chômage partiel (16 %).*
- *Le nombre de salariés au chômage partiel en juillet est estimé (à partir de l'enquête Acemo-Covid et des demandes d'indemnisation pour juillet reçues à ce jour) à 2,4 millions de salariés (après 4,5 millions en juin), soit 0,9 million en équivalent temps plein (EQTP) (après 1,5 million EQTP en juin, et 3,0 millions EQTP en mai). Parmi eux, le nombre de salariés en chômage partiel pour raison de vulnérabilité (ou pour garde d'enfants) est estimé à 120 000 (sur 2,4 millions), après 720 000 en juin (sur 4,5 millions). La baisse du nombre de salariés en chômage partiel est particulièrement forte en juillet dans la construction, le commerce, le transport-entrepôt, l'hébergement-restauration, les activités spécialisées, scientifiques et techniques.*
- *Les perspectives des entreprises sont marquées par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 43 % de l'emploi salarié (après 44 % fin juin), celles qui ne voient pas de retour à la normale avant la fin de l'année sont moins nombreuses qu'en juin et en représentent désormais 27 % (après 35 %). L'incertitude, qui avait reflué en mai et juin, remonte à son niveau de fin avril : les entreprises qui ne savent pas dater ce retour à la normale représentent 30 % des salariés (après 21 % fin juin).*
- *Les entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité sont de plus en plus nombreuses (21 % après 17 % en juin, 10 % en mai et 6 % en avril). Les principales difficultés que les entreprises voient poindre restent le manque de débouchés, l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale et la disponibilité limitée de certains salariés.*

L'amélioration de l'activité se poursuit pour les entreprises

En juillet, l'activité des entreprises s'améliore de nouveau, et pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, plus de la moitié des salariés (53 %) sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu (après 37 % en juin). Si 1 % des salariés travaillent encore dans une entreprise dont l'activité est totalement arrêtée (après 5 % en mai, 12 % en avril et 19 % en mars), la proportion de salariés dans des entreprises dont l'activité a diminué de plus de moitié baisse de 4 points par rapport au mois précédent. Au total, 9 % des salariés sont encore, en juillet, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 13 % en juin, 27 % en mai et 45 % en avril). De même, la part de salariés des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément diminue pour atteindre 28 % en juillet (après 39 % en juin et 44 % en mai). 11 % des salariés sont employés dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu, stable par rapport au mois précédent (12 %).

Alors que la baisse d'activité était plus marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés les mois précédents, elle est maintenant similaire à celle observée dans les entreprises de plus grande taille. 9 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont à l'arrêt ou en forte diminution d'activité, après 17 % en juin et 38 % en mai. À l'opposé, 10 % des salariés des entreprises de 500 salariés ou plus sont à l'arrêt ou en forte baisse de l'activité, après 13 % en juin et 24 % en mai (Tableau 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de juillet, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

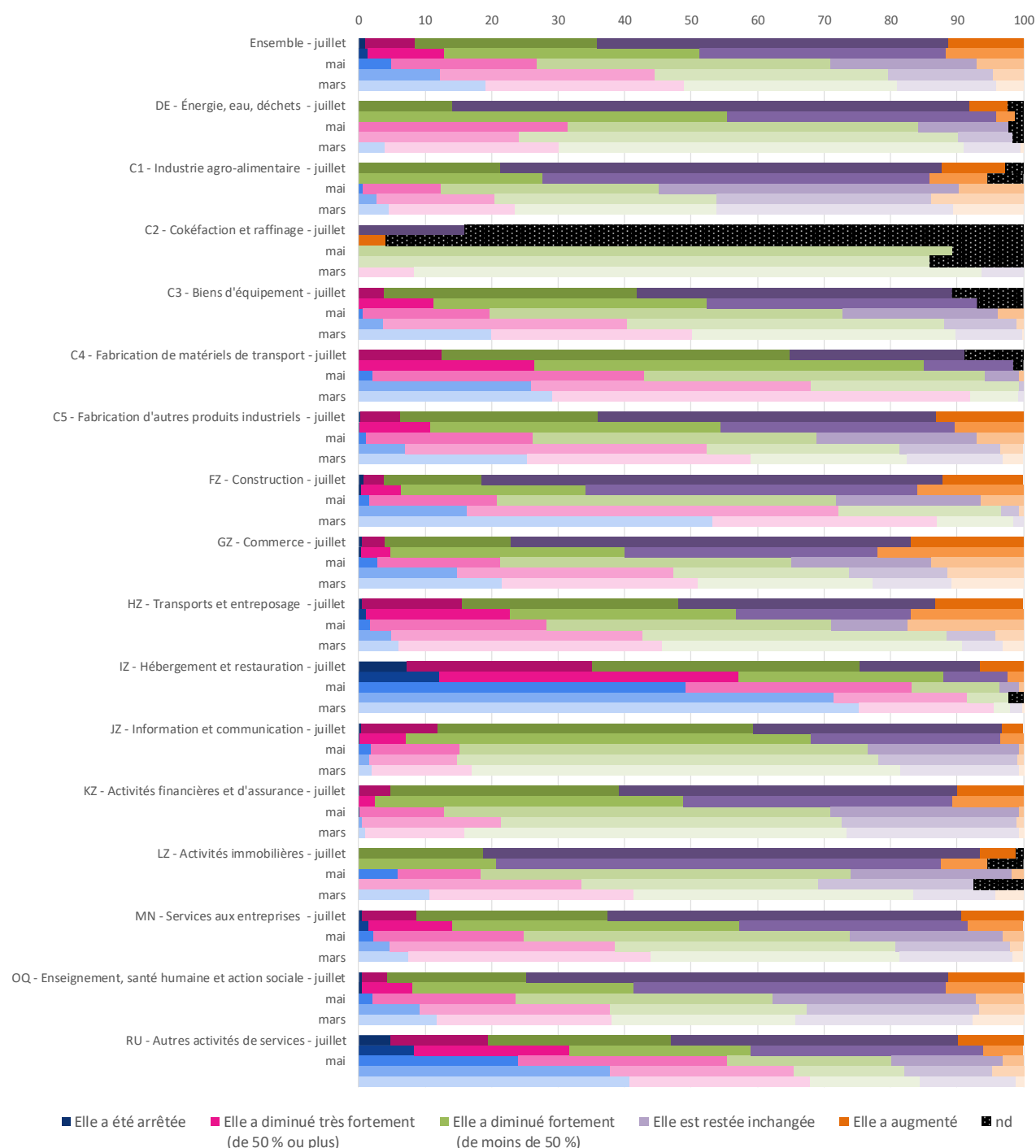
	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
Ensemble					
juillet	1	7,5	27,4	52,8	11,3
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
10 - 19 salariés					
juillet	2	7,4	23,6	55,3	11,7
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
20 - 49 salariés					
juillet	1,2	6,1	25,8	55,3	11,7
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
50 - 99 salariés					
juillet	0,9	6,8	23,3	56,6	12,4
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
100 - 249 salariés					
juillet	1,2	5,4	25,8	56,8	10,8
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
250 - 499 salariés					
juillet	1,2	7,4	24,1	56,5	10,9
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
500 salariés ou +					
juillet	0,5	9	31,4	48,1	11
juin	0,5	12,3	45,7	29,1	12,4
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8

Note de lecture : au cours du mois de juillet, 1,0 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)
 Question : Au cours du mois de juillet, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois de juillet, 7,3 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

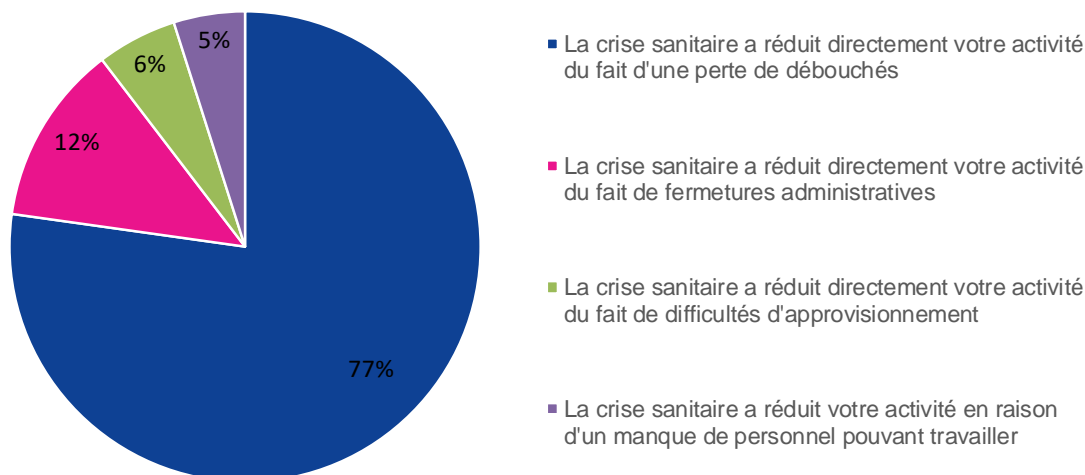
Le secteur qui demeure le plus touché, bien qu'en nette amélioration, par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % est l'hébergement restauration (35 %, dont 7 % à l'arrêt, après 57 % en juin, dont 12 % à l'arrêt). Le secteur des « autres activités de service » reste également particulièrement affecté en juillet : 20 % dont 5 % à l'arrêt, du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (38 %, dont 8 % à l'arrêt, après 58 % en juin, dont 16 % à l'arrêt).

L'activité a particulièrement repris en juillet dans le secteur de l'énergie, de l'eau et des déchets¹ : 78 % des entreprises déclarent que leur activité est restée inchangée et 6 % qu'elle a augmentée en juillet, après respectivement 41 % et 3 % en juin. L'activité a également bien repris dans le secteur du commerce, même si la proportion de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité a augmenté s'inscrit en recul par rapport au mois précédent (17 % après 22 % en juin).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (77 % après 64 % en juin), des fermetures administratives (12 % après 20 % en juin), plutôt qu'un manque de personnel pouvant travailler (5 % après 10 % en juin) ou des difficultés d'approvisionnement (6 %, comme en juin, Graphique 2).

Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 77 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué en juillet du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, juillet 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

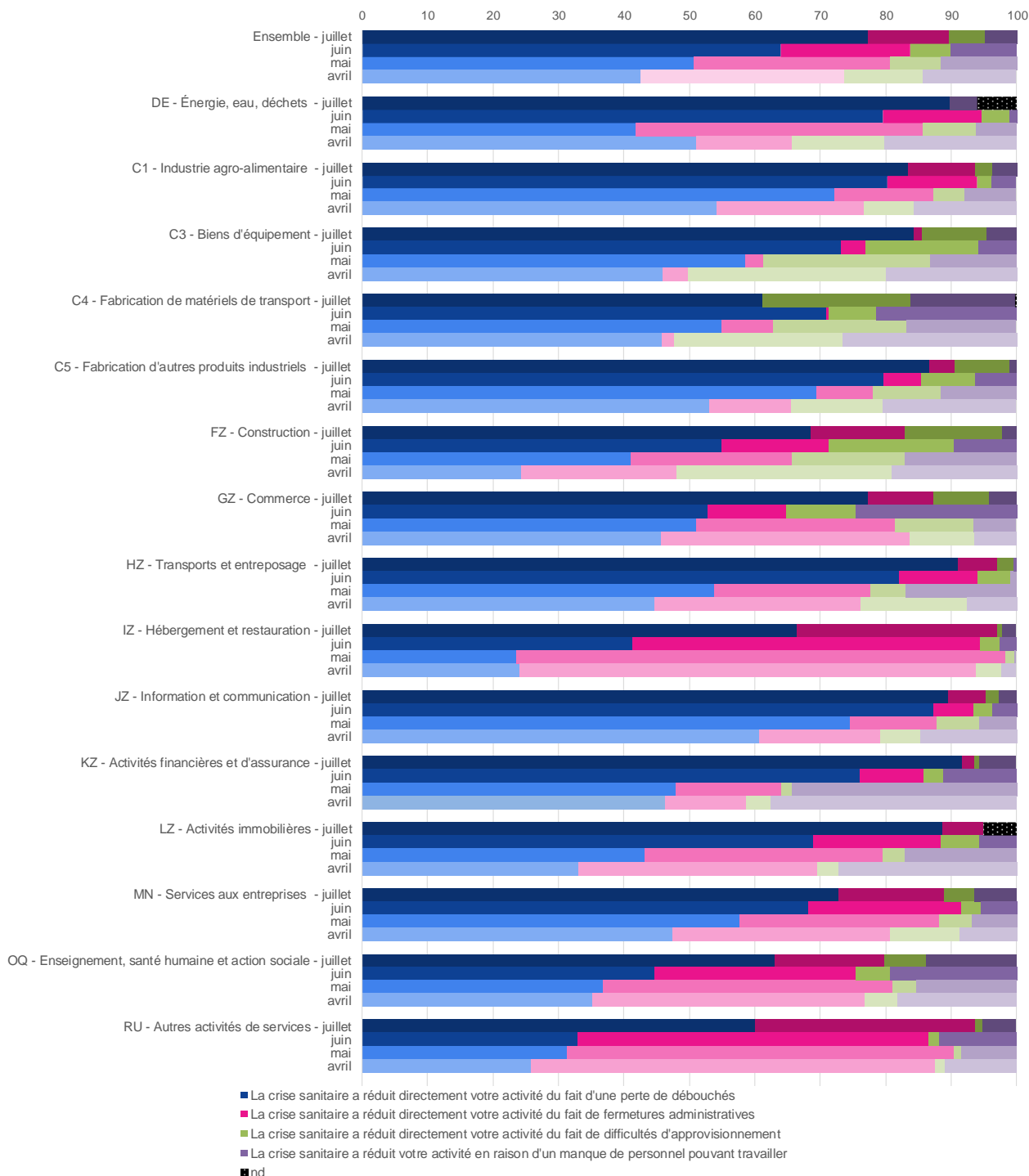
En juillet, la perte de débouchés est la cause essentielle de la diminution de l'activité. Elle progresse dans tous les secteurs et concerne principalement les activités financières et d'assurance (92 % après 76 % en juin), les transports et l'entrepôt (91 % après 82 % en juin), les secteurs liés à l'énergie (90 % après 80 % en juin), les secteurs de l'information communication (90 % après 87 % en juin) et les activités immobilières (89 % après 69 % en juin, Graphique 3). Dans tous les autres secteurs, elle est moins importante mais demeure la cause de diminution d'activité majoritairement mise en avant. Les pertes d'activité liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement restauration (31 % après 53 % en juin), les autres activités de services (34 %, après 54 %) et dans une moindre mesure l'enseignement privé action sociale (17 % après 31 %) et les services aux entreprises (16 % après 23 %). Les pertes d'activité liées aux difficultés

¹ Dans le secteur de l'énergie, les résultats peuvent être influencés par le comportement de réponse et non-réponse au mois le mois de certaines entreprises. Les évolutions sont donc à considérer avec précaution.

d'approvisionnement affectent le secteur de la construction (15 %, après 19 % en juin) et de la fabrication de matériels de transport, en forte hausse ce mois-ci (23 % après 7 % en juin).

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 77 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise en juillet du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires remontent légèrement

Les difficultés liées à la fermeture administrative reculent encore ce mois-ci, passant de 8 % en juin et 16 % en mai à 4 % en juillet. Elles concernent davantage les plus petites entreprises : 6 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 4 % pour celles comptant 500 salariés ou plus. Les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires, en ressaut par rapport au mois précédent (37 % après 34 %). Le manque de débouchés, dont la progression est stoppée, et les difficultés financières, qui poursuivent leur recul, viennent ensuite (respectivement 29 % et 26 %, après respectivement 32 % et 30 % en juin) (Tableau 2). Les grandes entreprises sont plus touchées par la gestion des questions sanitaires (43 % pour celles de 500 salariés ou plus, contre 30 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés) et par les difficultés financières (31 % pour celles de 500 salariés ou plus, contre 24 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés). Les difficultés d'approvisionnement et les difficultés liées au manque de personnel continuent de reculer.

Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)

Question : À la date du 31 juillet, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	31 juil	30 juin	31 mai	30 avril	31 mars
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	36,8	34,1	39,3	56,7	62,2
Difficultés financières	26,2	30,2	32,7	34,3	34,4
Manque de débouchés	28,6	31,6	31,5	28,6	24,8
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	12,8	14,0	17,1	22,5	28,1
Fermeture administrative	4,2	7,5	16,2	23,8	24,0
Manque de personnel	15,2	15,8	19,7	21,5	24,0
Autre(s)	23,0	21,0	17,8	15,0	20,8
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	4,9	7,0	10,0	10,1	15,0

Note de lecture : au 31 juillet, 26,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Dans certains secteurs, les difficultés financières, ou d'approvisionnement, augmentent

En juillet, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires diminuent assez nettement dans la fabrication de matériels de transport (22 % après 36 % en juin) et dans l'information communication (35 % après 42 %). À l'inverse, elles progressent fortement dans le secteur lié à l'énergie (53 % après 30 % en juin) et continuent d'augmenter dans les transports et entreposage (51 %, après 40 % en juin et 28 % en mai). Ce secteur a la particularité d'avoir majoritairement repris une activité normale au cours du mois de juin, et non dès le début du déconfinement.

Les difficultés financières sont en recul dans la plupart des secteurs, notamment dans celui lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (28 % après 40 % en juin). En revanche, elles progressent de 7 points dans le secteur des transports et entreposage (43 % après 36 % en juin).

Les difficultés tenant au manque de débouchés diminuent fortement dans le secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (7 %, après 26 % en juin et 36 % en mai), dans la fabrication de denrées alimentaires (29 % après 39 %) et dans la fabrication de matériels de transport même si elles restent très élevées (47 % après 59 % en juin). À l'inverse, elles augmentent dans les activités immobilières (21 % après 8 % en juin).

Les difficultés d'approvisionnement reculent globalement dans l'ensemble des secteurs, et de manière un peu plus forte dans la fabrication d'équipements électriques (25 % après 33 % en juin)

et dans la construction (16 % après 23 % en juin). Elles augmentent légèrement dans le secteur du commerce (28 % après 23 % en juin) et demeurent importantes dans la fabrication de matériel de transports (37 %).

Les difficultés liées aux fermetures administratives sont globalement stables ce mois-ci, mais elles diminuent fortement dans l'hébergement et la restauration (15 % après 29 % en juin) et dans les autres activités de service (12 % après 23 % en juin), secteurs où elles sont cependant encore importantes.

Les difficultés liées à l'aval reculent dans l'ensemble des secteurs au mois de juillet. C'est particulièrement le cas dans le secteur lié à l'énergie, l'eau et la gestion des déchets (2 % après 19 % en juin).

Baisse du nombre d'entreprises qui ont augmenté leurs effectifs en juillet

Les entreprises ayant augmenté leurs effectifs représentent 6 % des salariés fin juillet, soit une légère baisse par rapport au mois précédent (8 % fin juin, Tableau 3). Cette diminution est particulièrement significative dans les secteurs où les hausses d'effectifs ont été les plus importantes à la fin du mois de juin, à savoir le commerce et la réparation automobile (9 % en juillet, après 17 % en juin et 9 % en mai), dans les activités immobilières (5 % en juillet, après 9 % en juin et 3 % en mai) et dans les services aux entreprises (5 % en juillet, après 8 % en juin et 3 % en mai).

De plus, c'est au sein des entreprises de grande taille que les augmentations d'effectifs ont le plus diminué. Alors que les entreprises de 500 salariés ou plus, qui avaient augmenté leurs effectifs représentaient 10 % des salariés fin juin (contre 4 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés), elles ne représentent plus que 5 % des salariés à la fin du mois de juillet (comme celles de 10 à 19 salariés).

La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs diminuer est globalement stable : elle oscille entre 13 et 14 % depuis le mois d'avril. Au 31 juillet, le secteur le plus touché par les réductions d'effectifs reste le secteur de l'hébergement restauration (27 % après 28 % fin juin).

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)
 Question : À la date du 31 juillet, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Vos effectifs ont diminué	Vos effectifs sont restés constants	Vos effectifs ont augmenté
Ensemble			
31 juillet	13,2	81,1	5,8
30 juin	13,5	78,9	7,7
31 mai	14,2	81,5	4,3
30 avril	13,1	82,5	4,4
31 mars	11,1	85,5	3,4
10 - 19 salariés			
31 juillet	11,9	82,9	5,2
30 juin	10,6	85,6	3,9
31 mai	11,8	85,6	2,7
30 avril	8,8	88,7	2,5
31 mars	10,5	88,1	1,4
20 - 49 salariés			
31 juillet	12,9	81,3	5,8
30 juin	13,3	80,8	5,8
31 mai	11,1	84,0	4,9
30 avril	11,2	84,5	4,3
31 mars	10,8	87,1	2,1
50 - 99 salariés			
31 juillet	13,3	78,7	8
30 juin	13,5	79,4	7,1
31 mai	13,4	79,8	6,8
30 avril	11,2	81,8	7,0
31 mars	10,1	84,6	5,2
100 - 249 salariés			
31 juillet	14,3	79,1	6,7
30 juin	13,6	78,6	7,7
31 mai	14,6	80,3	5,1
30 avril	12,8	82,0	5,2
31 mars	11,7	83,8	4,5
250 - 499 salariés			
31 juillet	13,7	79,5	6,8
30 juin	14,1	78,5	7,5
31 mai	16,9	78,8	4,3
30 avril	15,5	79,5	5,0
31 mars	13,9	83,3	2,9
500 salariés ou +			
31 juillet	13,2	82,1	4,7
30 juin	14,1	76,2	9,7
31 mai	15,5	81,0	3,5
30 avril	14,9	81,1	4,0
31 mars	10,8	85,4	3,7

Note de lecture : au 31 juillet 2020, 13,2 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les entreprises dont les effectifs ont diminué n'anticipent pas de retour à la normale de ces derniers

Au 31 juillet, les entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise représentent 13 % des salariés. Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues. Les non renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, diminuent depuis le mois de juin, passant ainsi de 60 % fin mai à 51 % fin juin, puis à 43 % fin juillet. Les ruptures conventionnelles sont en nette augmentation, passant de 10 % fin juin à 17 % fin juillet.

Près de la moitié des entreprises dont les effectifs ont diminué anticipent que ces derniers ne retrouveront pas leur niveau normal. Pour 22 % de ces entreprises, et notamment pour $\frac{3}{4}$ de celles de la fabrication de matériel de transports, la situation va même se dégrader : les effectifs continueront de baisser. Il subsiste beaucoup d'incertitude, 39 % des entreprises ne se prononçant pas sur les évolutions de leurs effectifs.

Les entreprises qui n'ont pas encore vu leurs effectifs diminuer du fait de la crise n'anticipent pas pour la majeure partie d'entre elles (62 %) une baisse des effectifs au cours des trois prochains mois. Si près d'un tiers d'entre elles (32 %) ne se prononcent pas sur l'évolution de leurs effectifs dans les trois mois à venir, elles ne sont que 6 % à anticiper une baisse.

Le recul du recours au chômage partiel se poursuit en juillet

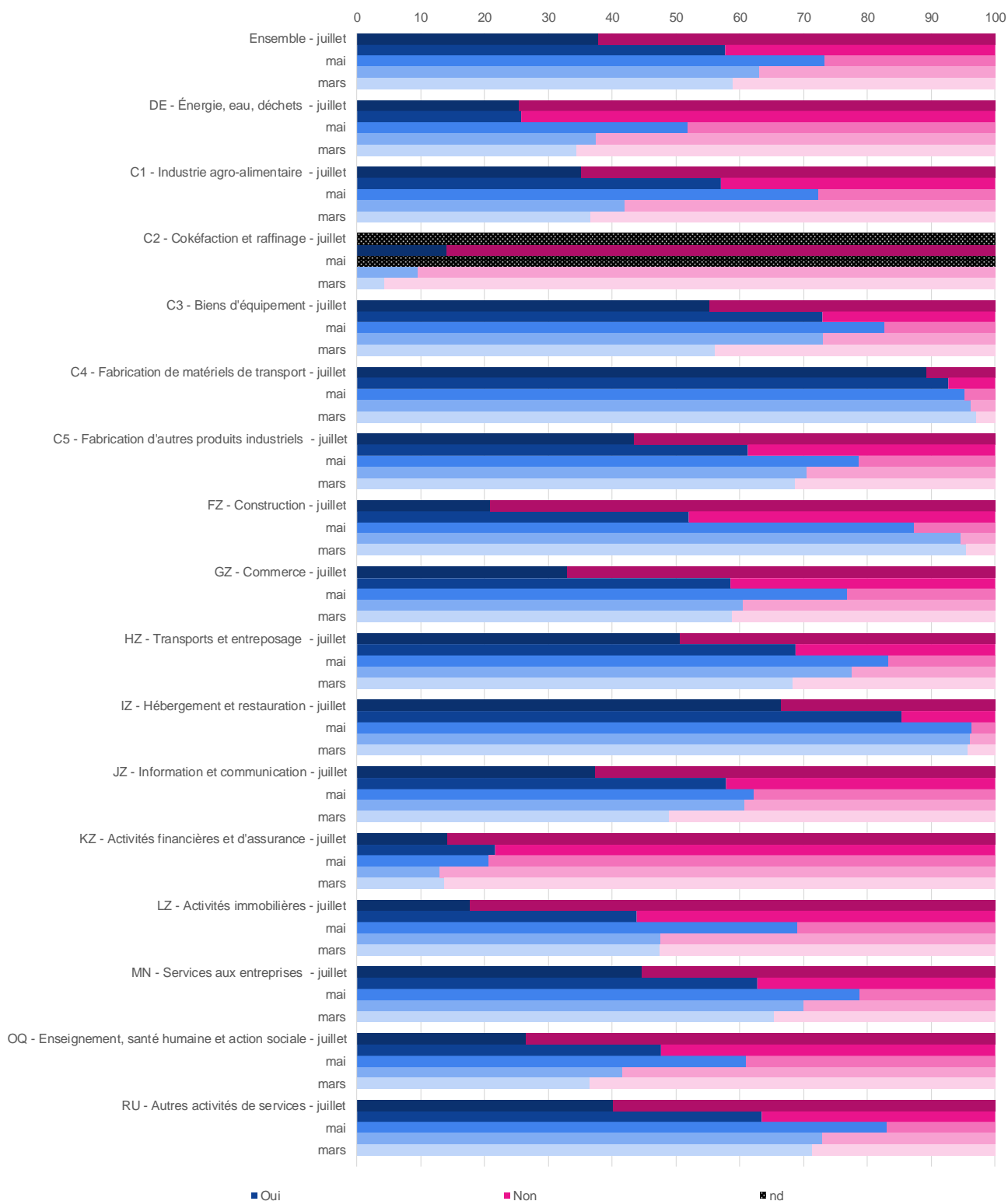
Fin juillet, 38 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 58 % fin juin et 73 % fin mai (Graphique 4). Comme en juin, et à l'inverse du début de la crise, ce sont les petites entreprises qui recourent le moins au chômage partiel : 20 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, et 47 % pour les entreprises de plus de 500 salariés.

Le recours au chômage partiel est particulièrement important dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (les entreprises y ayant recours représentent 89 % des salariés du secteur, après 93 % en juin) et l'hébergement et la restauration (quoiqu'en net recul à 66 %). Il diminue très fortement dans tous les secteurs (entre 18 et 31 points de baisse) sauf dans la fabrication de matériels de transport, où il reste très élevé, et dans les activités financières et d'assurance, où la proportion était cependant déjà assez faible (14 % fin juillet après 22 % fin juin).

Au sein des entreprises recourant à l'activité partielle, trois salariés sur cinq travaillent dans une entreprise où au moins une personne est en activité partielle pour garde d'enfant ou fragilité/vulnérabilité. Ce motif est particulièrement mis en avant dans les secteurs de l'énergie (89 % après 77 % fin juin), de la fabrication de matériels de transport (83 % après 74 %) et dans les activités financières et d'assurance (stable à 82 %). À l'inverse, elles sont peu représentées dans l'hébergement et la restauration (31 % après 29 % fin juin) et dans l'information et la communication (36 % après 47 %).

Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : À la date du 31 juillet, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : au 31 juillet 2020, 38 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Encadré – 2,4 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de juillet 2020, pour un total de 128 millions d’heures chômées, soit 0,9 million de salariés en EQTP

Avant de pouvoir recourir au dispositif d’activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d’autorisation préalable (DAP) auprès de l’administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1^{er} mars et le 20 août 2020, 7,7 millions de salariés étaient susceptibles d’être placés en activité partielle au mois de juillet 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s’avérer *in fine* inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu’une partie du nombre de salariés autorisé par l’administration. En définitive, seules les demandes d’indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l’activité partielle. Au 20 août, les demandes d’indemnisation pour le mois de juillet concernaient 0,9 million de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n’ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d’un délai d’un an pour faire leur demande d’indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en juillet, il est nécessaire d’anticiper les demandes d’indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 20 août sont complétées par les réponses des entreprises à l’enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d’estimer le non recours effectif à l’activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP.

Il en ressort qu’en juillet 2020, 2,4 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit un peu moins de 15 % des salariés du privé), après 4,5 millions en juin, 7,9 millions en mai, 8,8 en avril et 7,2 en mars. Parmi eux, environ 120 000 salariés auraient été en activité partielle pour garde d’enfant ou situation de vulnérabilité/fragilité² après 720 000 en juin. Cette baisse pourrait s’expliquer par les vacances scolaires, période pendant laquelle la garde d’enfant est moins sollicitée.

Les trois secteurs ayant le plus grand nombre de salariés en activité partielle au mois de juillet seraient les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien : 500 000 salariés ; graphique A), l’hébergement et la restauration (420 000 salariés), ainsi que les transports et l’entreposage (270 000 salariés). Les secteurs ayant les plus forts taux de recours à l’activité partielle seraient la fabrication de matériel de transports pour lequel 39 % des salariés auraient été dans cette situation en juillet, suivi par l’hébergement et la restauration (37 %). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient près d’un quart des salariés en activité partielle (24 % ; graphique B), celles de 250 salariés ou plus en représentant 44 %.

En juillet 2020, le nombre d’heures chômées au titre de l’activité partielle s’établirait à 128 millions. Cela représenterait 53 heures (soit une semaine et demie) par salarié en moyenne et équivaldrait donc à 0,9 million³ de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 1,5 millions en juin, 3,0 millions en mai, 5,6 millions en avril et 2,2 millions en mars). Environ 10 millions d’heures auraient été chômées au titre de la garde d’enfants ou des personnes vulnérables.

² Jusqu’au 30 avril 2020, ces arrêts de travail étaient assimilés à des arrêts maladie.

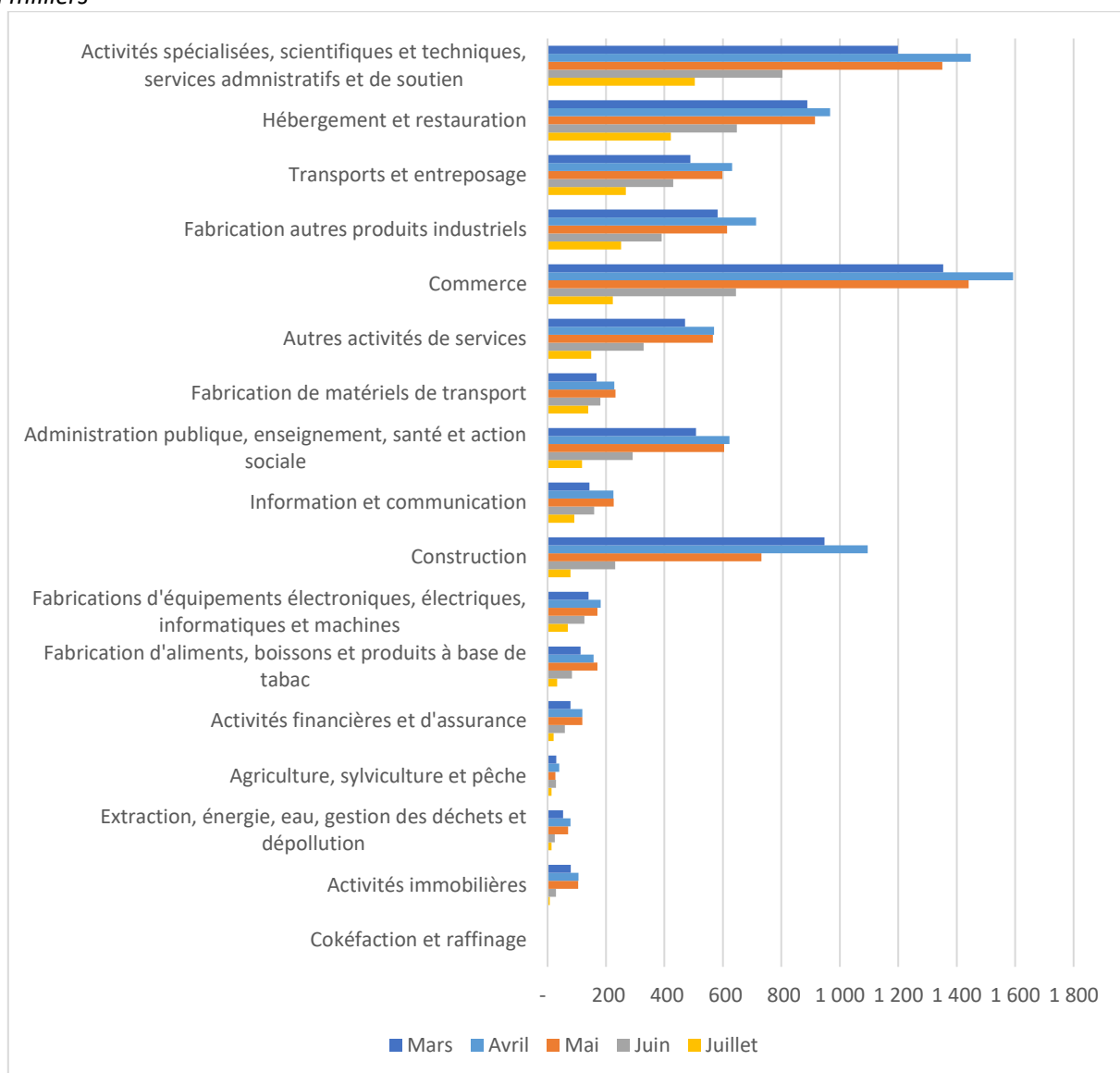
³ 0,9 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois = 128 millions d’heures d’activité partielle / la durée d’un temps plein qui est de l’ordre de 150 heures par mois.

Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en juillet à 1,4 milliard d'euros⁴ (après 2,4 milliards en juin, 5,0 milliards en mai, 8,9 en avril et 3,3 en mars).

Ces estimations sont susceptibles d'être révisées et doivent être considérées avec prudence. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Graphique A : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle entre mars et juillet 2020, par secteur d'activité

En milliers



Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en juillet est estimé à 504 000 dans le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques.

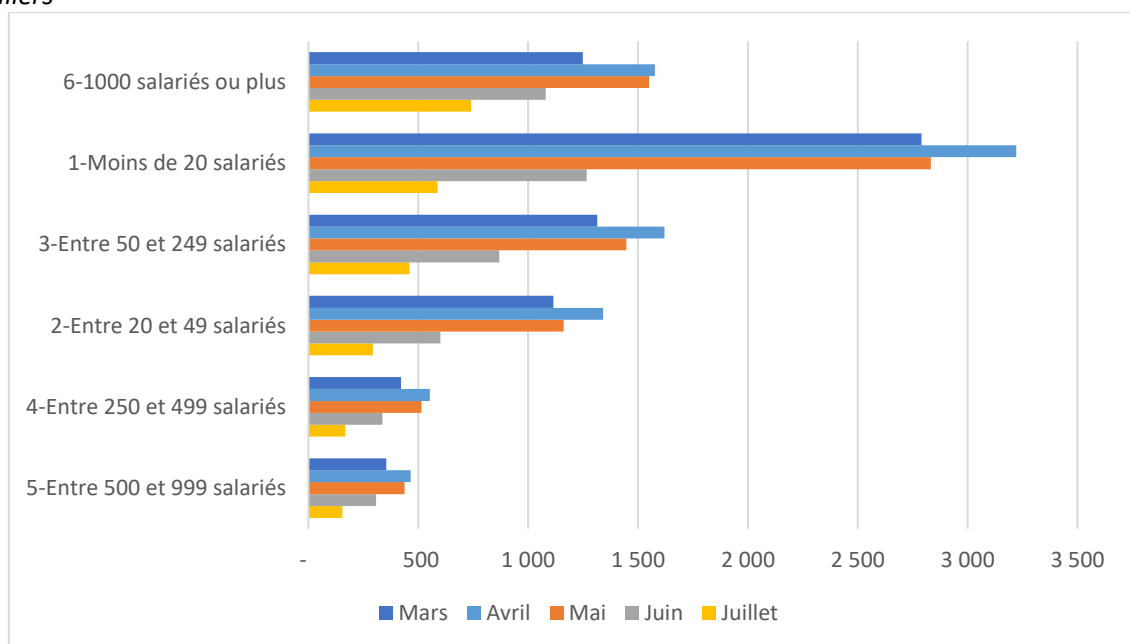
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

⁴ Depuis le 1^{er} juin, les entreprises doivent s'acquitter d'un reste à charge de l'activité partielle, à l'exception des établissements de certains secteurs (Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle).

Graphique B : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle entre mars et juillet 2020, par taille d'entreprise

En milliers



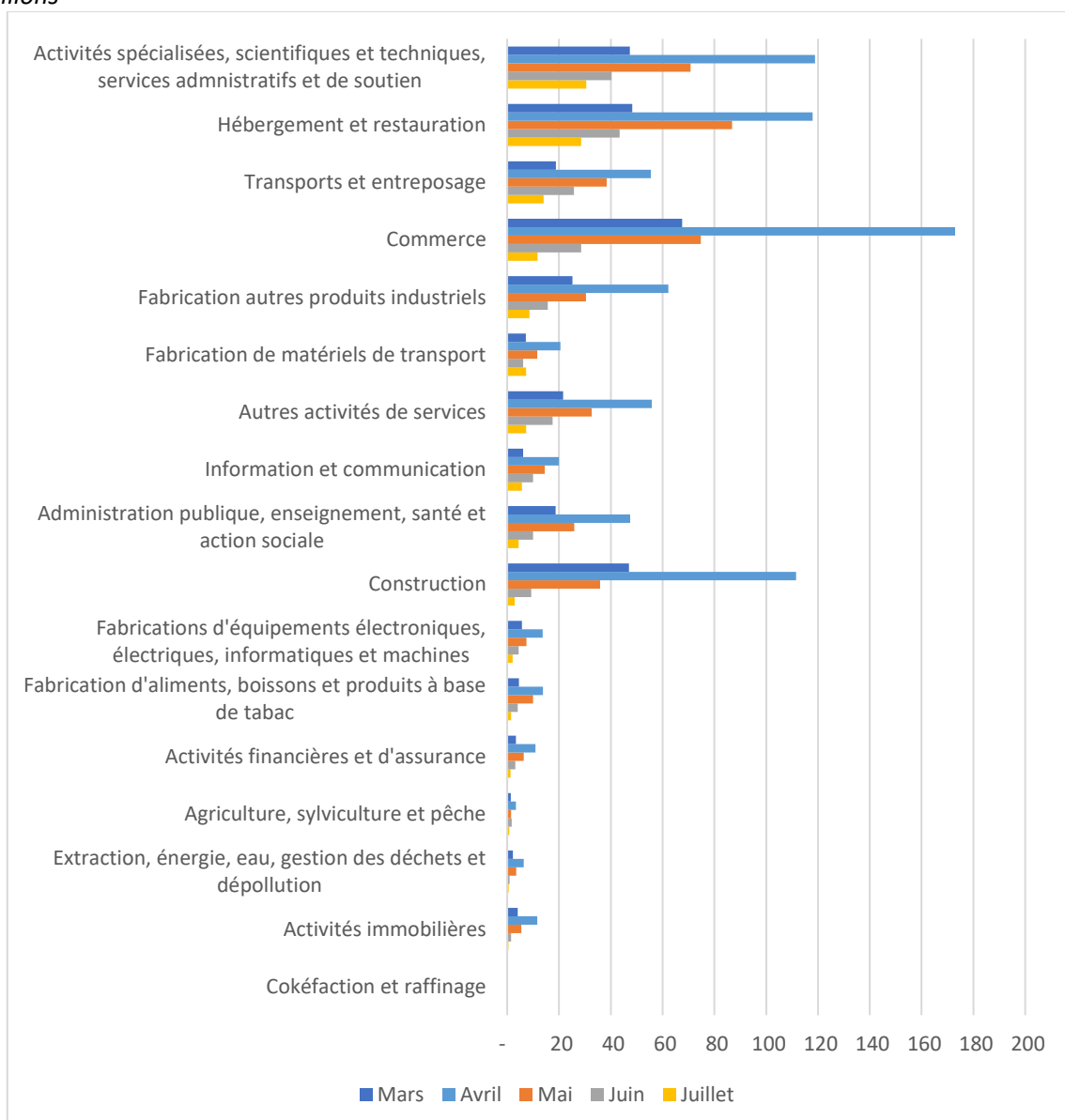
Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en juillet 2020 pour les entreprises de moins de 20 salariés est estimé à 0,6 million.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Graphique C : estimation des nombres d'heures chômées entre mars et juillet 2020, par secteur d'activité

En millions



Note de lecture : le nombre d'heures chômées dans l'hébergement et la restauration en juillet 2020 est estimé à 29 millions.

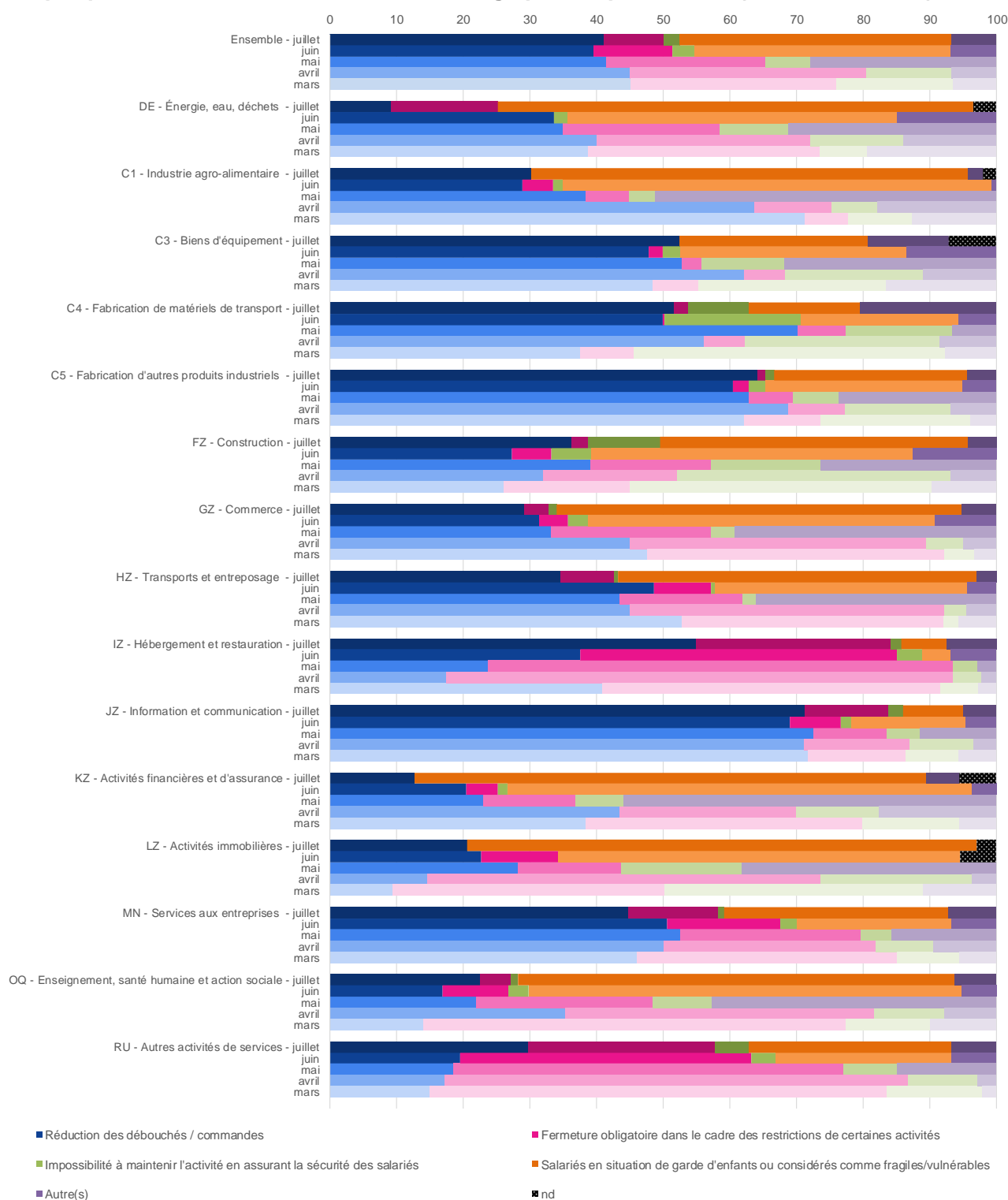
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Les réductions des débouchés et les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles sont les principales raisons de recours au chômage partiel

Fin juillet, c'est le manque de débouchés/commandes et les situations de garde d'enfants ou de personnes vulnérables que les entreprises évoquent le plus souvent comme raisons du recours au chômage partiel (Graphique 5).

Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)



Note de lecture : au 31 juillet 2020, 36,3 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel est la réduction de débouchés / commandes.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Note : la modalité « Salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables » a été ajoutée au questionnaire du mois de juillet.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le recours à l'activité partielle pour un motif de réduction des débouchés/commandes accuse une baisse marquée dans les secteurs de l'énergie (9 % après 34 % en juin), des transports et de l'entreposage (35 % après 49 %) et dans une moindre mesure, dans le secteur des activités financières et d'assurance (13 % après 21 %). Il se renforce en revanche dans l'hébergement et la restauration pour s'établir à 55 % en juillet, après 38 % en juin et 24 % en mai, et à un degré moindre dans les autres activités de services. Le motif lié aux gardes d'enfants et personnes vulnérables est particulièrement invoqué dans les activités financières et d'assurances et les activités immobilières. Le recours au chômage partiel en raison de la fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités recule de 3 points (9 % en juillet). Il concerne principalement fin juin le secteur de l'hébergement et de la restauration, et les autres activités de services, du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives. La construction est le secteur où l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés concerne la plus forte proportion de salariés (11 %).

Un recours limité à la formation pour les salariés en chômage partiel

Fin juillet, 16 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel, dont un peu plus de la moitié dans le cadre d'une subvention FNE-Formation. Ce recours est plus fréquent dans les entreprises de 100 salariés ou plus, ainsi que dans l'information et la communication et la fabrication de matériel de transport. À l'inverse, il est particulièrement faible dans les activités financières et d'assurance, dans les activités immobilières et dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

Près de six salariés sur dix travaillent sur site

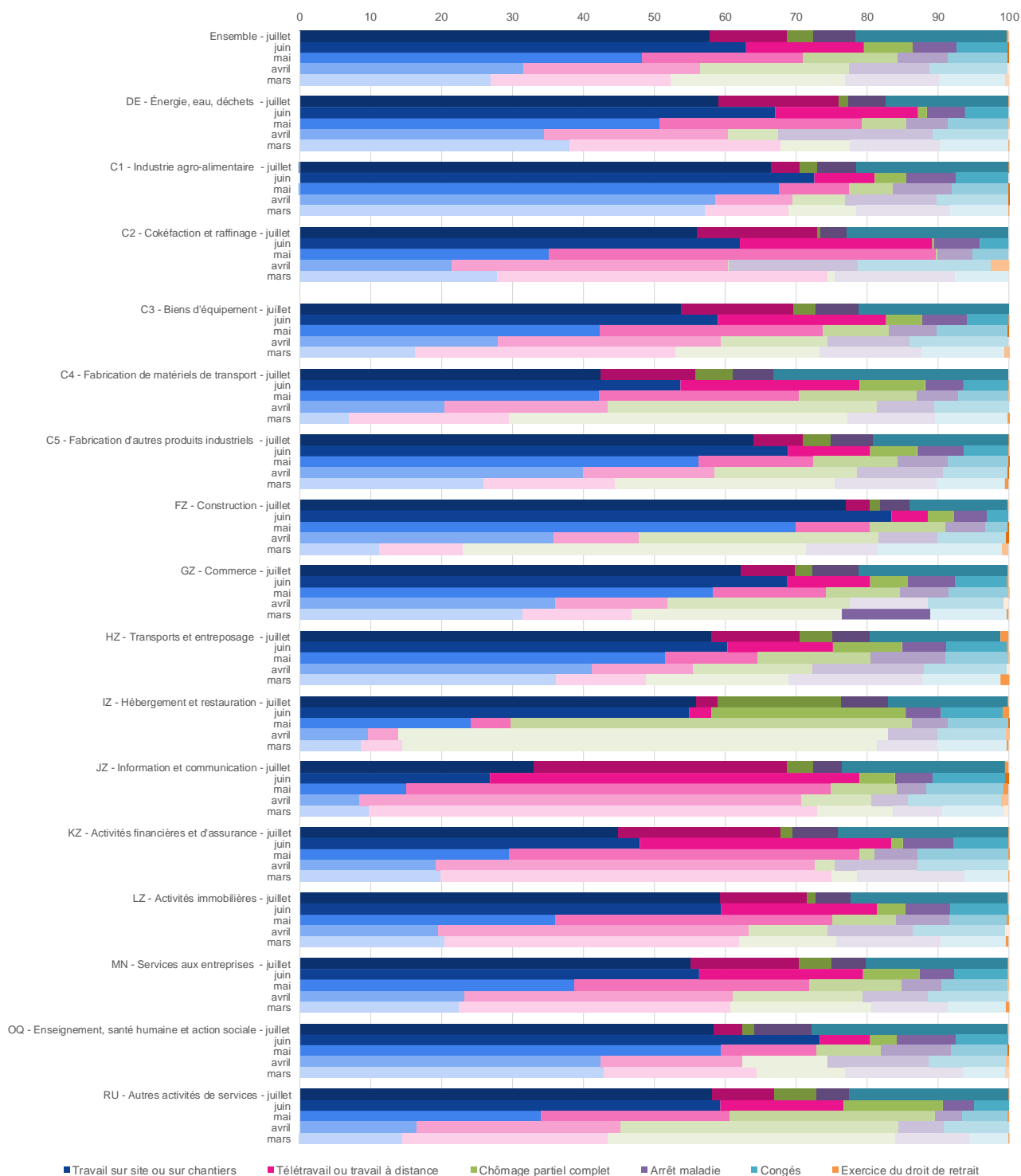
Au cours du mois de juillet la proportion des salariés de retour sur site se stabilise et la diminution du nombre de salariés en chômage partiel complet ou en télétravail se poursuit (Graphique 6). Fin juillet, seulement 4 % des salariés sont au chômage partiel complet (en diminution par rapport à fin juin), 11 % en télétravail (après 17 % fin juin), et 58 % travaillent sur site ou sur chantiers (stable par rapport à fin juin). L'été est marqué par une nette augmentation saisonnière des salariés en congés (21 % après 7 % fin juin). Les autres sont en arrêt maladie (stable à 6 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %).

Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet se nivelle et dépend moins de la taille de l'entreprise. En revanche, le télétravail reste important dans les grandes entreprises (16 % après 22 % fin juin) alors qu'il reflue dans les petites (6 %, après 9 % fin juin). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 4 % des situations dans les plus petites entreprises (stable), contre 7 % dans les plus grandes d'entre elles (stable également).

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication, même s'il est en nette diminution (36 % des salariés après 52 % en juin), et dans les activités financières et d'assurance (23 % après 36 %), pour lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (3 %, stable), la construction (3 % après 5 % en juin) et l'industrie agro-alimentaire (4 % après 9 % en juin).

Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 20 juillet (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 20 juillet, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture : au cours de la semaine du 20 juillet, environ 57,8 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Quatre salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production

43 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part a légèrement diminué par rapport au mois précédent où elle était de 45 %.

14 % de ces salariés sont dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 %. Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la fabrication de matériels de transport (33 %, après 27 % en juin) et de l'hébergement restauration (24 % après 26 %) ; la construction est affectée moins fortement ce mois-ci (18 % en juillet contre 29 % en juin).

29 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail, mais de moins de 10 %. Elles se retrouvent particulièrement dans les industries liées à l'énergie (45 %), à la construction (38 %) ou l'agro-alimentaire (34 %).

Dans un contexte à nouveau très incertain, un salarié sur quatre travaille dans une entreprise dont l'activité mettrait plus de trois mois à revenir à la normale

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état à la fin du mois de juillet d'une forte incertitude et affichent, comme au mois de juin, une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 7). Si les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois représentent 43 % de l'emploi salarié, celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale représentent 27 % de l'emploi salarié. Les secteurs où les perspectives sont les plus sombres relèvent de l'hébergement et la restauration (32 % après 34 % fin juin) et des biens d'équipements (27 % après 29 % fin juin).

La part de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale a augmenté de 6 points entre fin juin et fin juillet, et s'établit maintenant à 24 % de l'emploi salarié total. Les secteurs où l'activité est le plus fréquemment revenue à la normale fin juillet relèvent de l'agroalimentaire (43 % de l'emploi, après 32 % fin juin), de l'activité immobilière (33 % de l'emploi, après 26 % fin juin) et du commerce (32 % de l'emploi, après 26 % fin juin).

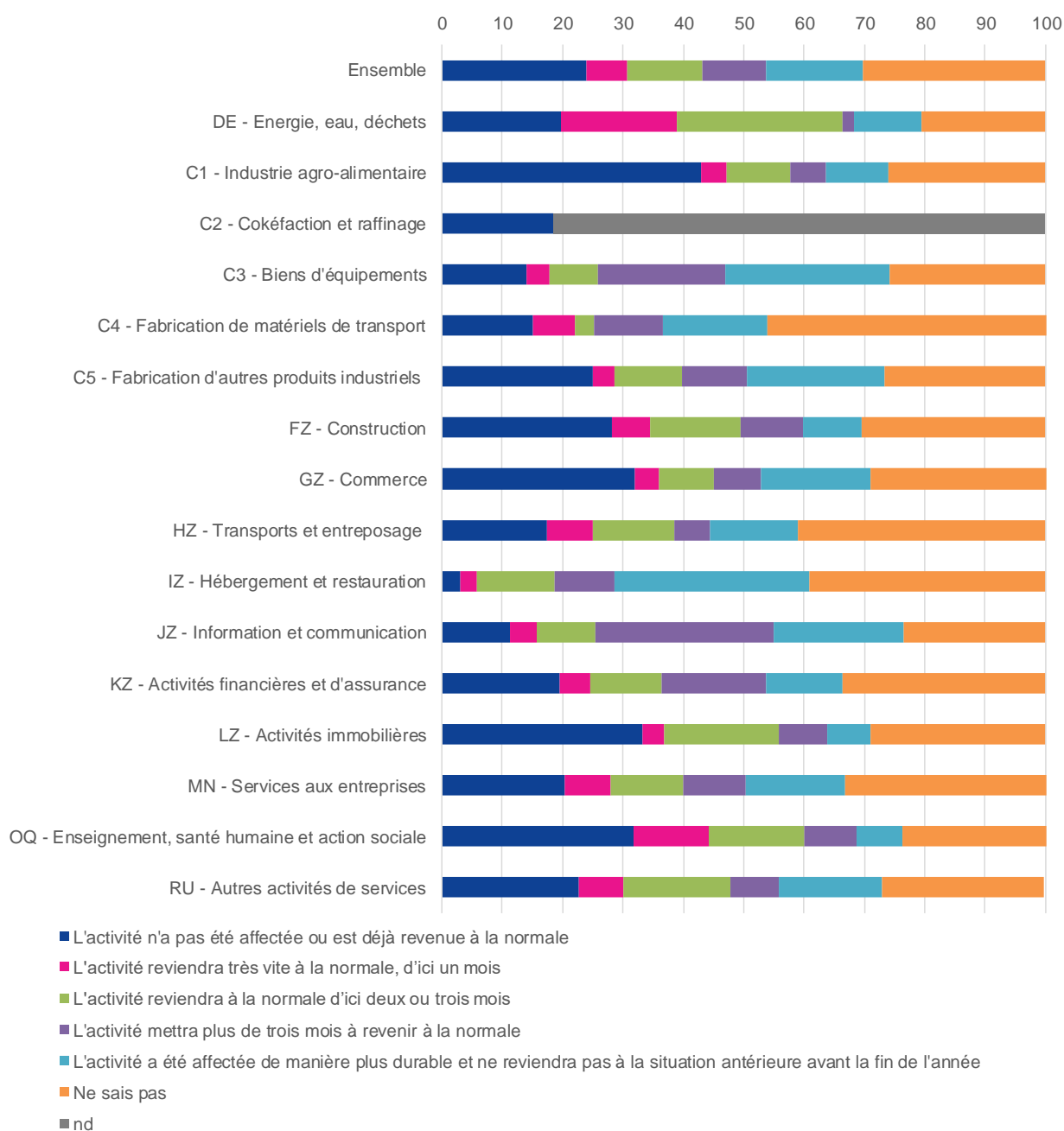
19 % (après 26 % fin juin) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la normale dans moins de 3 mois, dont 7 % d'ici un mois. C'est particulièrement le cas des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (47 % de l'emploi, après 54 %), de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (28 % de l'emploi, après 41 % fin juin) et des autres activités de service (25 % de l'emploi, après 33 % fin juin).

11 % des salariés (après 14 % fin juin) travaillent dans une entreprise dont l'activité mettra plus de 3 mois pour revenir à la normale. Les secteurs concernés sont ceux de l'information communication (30 %, après 27 %) et des biens d'équipement (21 % après 23 %).

Enfin, le mois de juillet est marqué par la difficulté accrue des entreprises à dater le retour à un niveau normal d'activité. 30 % des salariés (après 21 % fin juin) travaillent dans une entreprise qui ne sait pas quand son activité reprendra normalement. C'est pour le secteur de la fabrication de matériels de transport que cette incertitude est la plus fréquente (en très nette augmentation, 46 %, après 17 % fin juin). Les secteurs des transports et de l'entreposage ainsi que de l'hébergement et de la restauration sont également dans le flou (respectivement 41 % et 39 %, après 20 % et 31 % fin juin).

Graphique 7 - Reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?



Note de lecture : fin juillet, 23,9 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, août 2020.

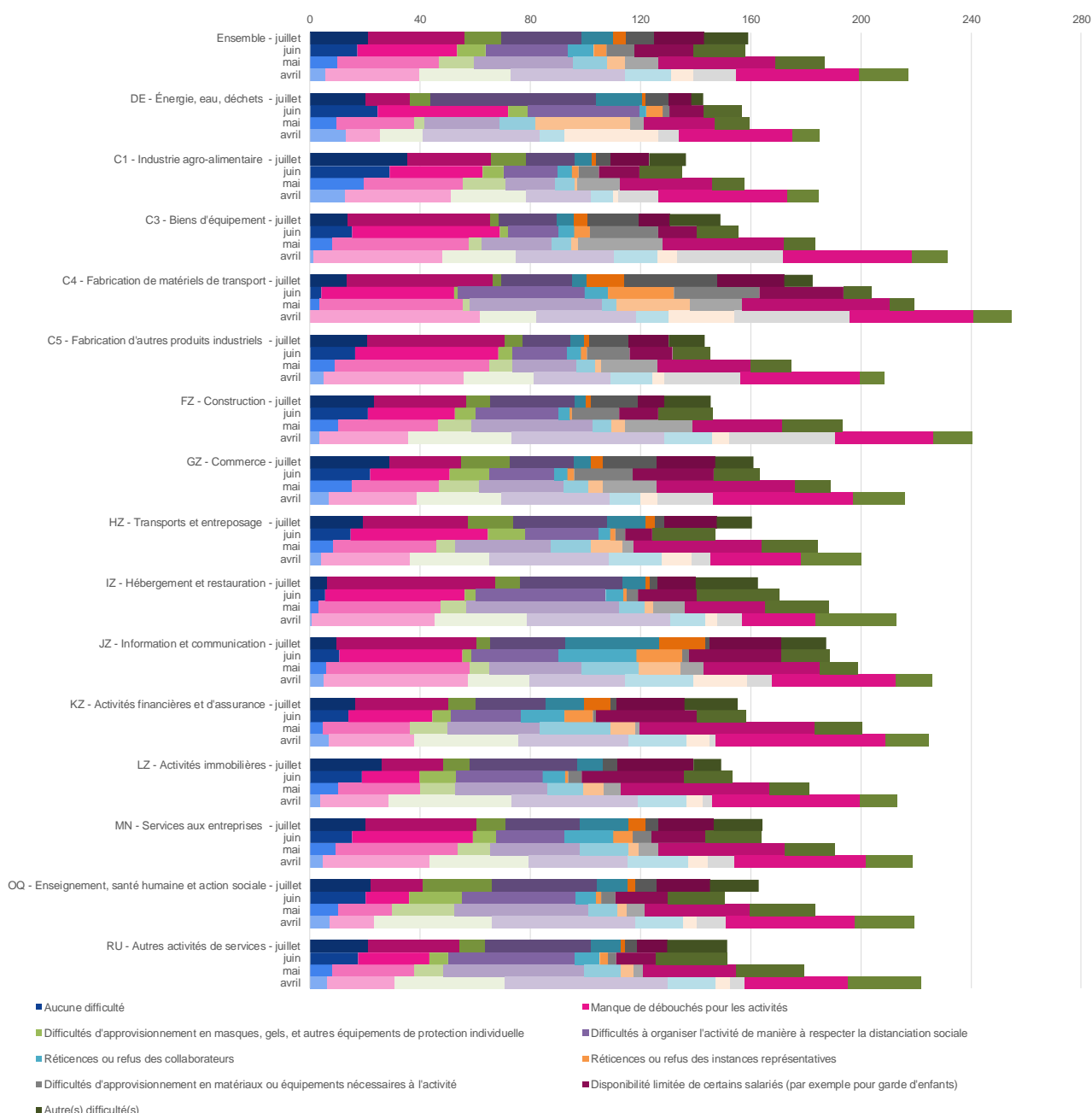
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviennent d'un manque de débouchés (Graphique 8) : 35 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises fin juillet (après 36 % fin juin). Les secteurs les plus concernés relèvent de l'hébergement et restauration (61 % après 51 % fin juin), des biens d'équipement (52 % après 54 % fin juin) et de l'information et de la communication (51 % après 45 % fin juin). Un cinquième des salariés travaille dans une entreprise qui n'anticipe aucune difficulté pour la reprise de son activité. Les difficultés d'approvisionnement en masques, gel et autres équipements de protection sont plus importantes

qu'en juin (13 % après 10 %) alors que les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés, continuent de reculer (18 %, après 21 % fin juin). Enfin, les difficultés à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (stable, 29 %, après 30 %) sont en nette augmentation dans le secteur de l'énergie (60 % après 40 %), et dans une moindre mesure dans le secteur des transports et de l'entreposage (34 % après 27 %) et dans les activités immobilières (39 % après 32 % fin juin).

Graphique 8 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin juillet, 35,3 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

